

modifier le temps scolaire ou *aménager* le temps de l'enfant

Depuis maintenant cinq ans, ont été mis sur pied dans le département comme dans le reste de l'hexagone, des opérations d'aménagement du temps scolaire. Après quelques vicissitudes dues à des "réajustements" plus restrictifs pour l'Ecole (Ministère Bergelin), la formule actuellement préconisée prolonge, développe l'esprit des premiers textes "Chevènement-Calmat" c'est-à-dire à partir du projet d'Ecole impulsé et dynamisé par les enseignants avec les partenaires locaux, parents et municipaux, assurer l'osmose entre le lieu éducatif scolaire et les virtualités culturelles, sportives, associatives locales. C'est bien ainsi l'affirmation d'une Ecole ouverte assurant et assumant pleinement sa vocation culturelle au sein de la Cité.

L'expérience montre que les nombreux clubs, sociétés et associations qui depuis le départ participent à ces projets en retirent toujours des fruits pour leur dynamisme spécifique: ils ont beaucoup à gagner dans ce partenariat pour leur vitalité propre. L'aménagement du temps scolaire est pour eux l'occasion de se faire connaître, de s'interroger sur leur propre politique voire de redéfinir des stratégies internes de fonctionnement. Tous ont à gagner: les clubs, les enfants et à travers eux la vie associative et culturelle locale.

Quantitativement cinq opérations d'aménagement du temps scolaire existent actuellement dans l'arrondissement de Guebwiller. Neuf écoles sont concernées: Buhl, Pfaffenheim, Guebwiller (Storck, Rebzunft, Saint Exupéry, Schlumberger, Freyhof), Bollwiller, Soultz. Elles touchent 1 099 enfants, 123 ateliers dont 39 sont pris en charge par des cadres d'associations. C'est dire l'ampleur du phénomène et la mobilisation de toutes les énergies.

L'autre volet, qui fait toute l'originalité de l'initiative nationale est la conjugaison de cette ouverture au monde associatif avec une réflexion traduite en actions concrètes sur l'aménagement du temps scolaire. La reconnaissance officielle des projets par les instances officielles (Jeunesse et Sports, Inspection Académique) passe par la nécessaire prise en compte de ce volet.

Le sujet est vaste, souvent passionnel, parfois dérangeant le sens des habitudes, des idées reçues, les convenances personnelles ou les contraintes plus objectives liées à la vie sociale (horaires de travail des parents, congés annuels des entreprises, attentes des gestionnaires de structures de loisirs et de vacances...).

Je voudrais lever ici une ambiguïté majeure qui réside souvent dans la confusion entre MODIFIER LE TEMPS SCOLAIRE ET AMENAGER LE TEMPS DE L'ENFANT.

MODIFIER LE TEMPS SCOLAIRE

Le temps scolaire peut être simplement modifié sans qu'il soit aménagé. On peut ainsi décider de reporter simplement pour tel établissement la classe du samedi au mercredi matin pour des raisons économiques (économie de chauffage, de transports, de cantine ...), de réduire l'inter-classe de midi à une seule heure afin de résoudre des impératifs d'emplois du temps dans tel établissement du second degré. Que dire également de certaines modifications d'horaires liées à des considérations où l'intérêt des élèves est singulièrement oublié. C'est d'ailleurs là tout le problème des emplois du temps dans le second degré qui voit les chefs d'établissement contraints de jongler tous les ans avec l'impossible: établir en même temps des emplois du temps d'abord techniquement possibles puis acceptables pour les professeurs et les élèves. Il faut bien reconnaître que certains horaires hebdomadaires du temps de nos élèves du second degré sont pour le moins surprenants sinon aberrants par rapport au simple bon sens.

AMENAGER LE TEMPS SCOLAIRE, C'EST

BIEN EMPLOYER SON TEMPS ...

Pour l'école élémentaire les données sont sensiblement différentes puisque la répartition des horaires d'enseignement est proposée à l'instituteur sur la base de la semaine: il lui est donc loisible d'organiser son emploi du temps avec liberté et souplesse dans ce cadre hebdomadaire. Mieux, la législation prévoit la possibilité de gérer ces horaires sur plusieurs semaines: cela est rappelé de façon constante dans les textes réglementaires. "La répartition de ces horaires sur plusieurs semaines et selon des rythmes différents est possible, sous réserve qu'on puisse s'assurer périodiquement que l'horaire global par discipline est respecté" préconisent les Instructions Officielles de 85 pour l'école élémentaire.

L'instituteur d'école élémentaire dispose ainsi d'une liberté et d'une souplesse réelles dans la gestion du temps de l'enfant, son contrat de travail étant finalement conçu annuellement. C'est ici le pédagogue qui conçoit et gère le temps de travail. L'enfant par exemple a droit à 4 heures d'éducation physique et à 50 mn. d'éducation civique par semaine, cet horaire étant considéré comme un moyen. L'essentiel est qu'en fin de parcours c'est-à-dire en fin d'année il ait pu bénéficier de l'intégralité de l'horaire. Une semaine

avec 2 heures d'EPS par exemple devra être compensée par une autre avec 6 heures de cet enseignement.

SE METTRE A LA PORTEE DE L'ENFANT ...

L'instituteur maître unique à la différence des multiples professeurs du second degré, la salle de classe unique avec ses espaces spécialisés (espace de regroupement, atelier, exposition, bibliothèque...) constituent également des facteurs objectifs permettant à l'enseignant d'école élémentaire d'assurer sans difficulté structurelle majeure l'adaptation de ce qu'il a prévu et de ce qu'il propose aux réactions des enfants "ici et maintenant", de se mettre à leur portée, de gérer souplement le temps d'école.

Cette adaptation des propositions magistrales à l'enfant, est à mon sens un principe pédagogique majeur relevant bien de l'aménagement du temps de l'enfant. Proposer à l'enfant ce qu'il peut réussir, modifier "in situ" tel ou tel exercice, sa durée, sa nature, sa qualité en fonction de ses réactions c'est bien reconnaître en tant qu'apprenant, l'associer à la construction de ses connaissances, bref mettre en place sur le plan méthodologique une pédagogie de la réussite.

UNE AFFAIRE DE BONS MOMENTS ...

Ce premier niveau d'action qu'est l'adaptation à l'enfant s'inscrit toujours dans la durée. Les instituteurs savent bien par expérience qu'une judicieuse alternance des activités est nécessaire, qu'il y a dans la journée des moments plus favorables pour certains types d'apprentissages, qu'il y a dans la semaine des moments plus propices que d'autres. Les nombreuses études parues ces dernières années sur les rythmes biologiques quotidiens et hebdomadaires des enfants/écoliers ont permis de préciser ce qui était pour beaucoup pragmatique et intuitif. En ce sens elles sont utiles. Les emplois du temps stéréotypés imposés ou induits par la réglementation scolaire (emplois du temps quotidiens identiques exigés nationalement dans les années cinquante; emplois du temps issus du tiers temps pédagogique (1969) situant dans les faits majoritairement les mathématiques et le français le matin, l'éveil et l'EPS l'après-midi, sont actuellement largement battus en brèche. Eveil et EPS ne sont plus systématiquement relégués en fin de journée; l'organisation de l'emploi du temps n'est plus conçue majoritairement comme un simple découpage et puzzle disciplinaire. C'est un progrès sensible.

ET D'ALTERNANCE ...

La durée des séquences ou leçons, leur nature, la situation des temps de récréation est un autre niveau d'analyse. On sait que dans une heure de classe (pourquoi ce module de référence d'une heure d'ailleurs?) les degrés et quantité d'attention des enfants sont variables (15 à 20 mn. d'attention et de concentration réelles des enfants selon les auteurs); on sait que l'intérêt c'est-à-dire l'engagement par la curiosité et l'ancrage intellectuel et/ou affectif sont des éléments puissants de réussite; on sait que la diversité qualitative des propositions faites aux enfants sont autant d'éléments de réussite. Le vrai problème est donc moins celui de la durée de la séquence de classe que de l'alternance judicieuse de moments de nature, de longueur, d'intensité, de réalisation différentes où les enfants seront sollicités d'un maximum de manières. Les anciens élèves que nous sommes savent bien que l'on peut s'ennuyer et subir un cours de 50 mn., qu'on peut se passionner pour un cours qui dure 3 heures durant lequel on ne voit pas le temps passer. Cette alternance de moments permet de jouer d'une variété de propositions qui en assurant ruptures et changements de rythmes permet également de solliciter l'enfant qualitativement d'une multitude de façons (oral/écrit; individuel/collectif; lent/rapide; assis/debout; fort/faible; long/court; ...).

Ces sollicitations multiples, la diversité des approches qu'elles proposent sont à mon sens un facteur majeur de réussite scolaire. On n'en a pas toujours conscience.

On le voit toutes les propositions qui précèdent relèvent bien d'un aménagement du temps de l'enfant. Elles peuvent être mises en oeuvre sans modifier le temps de la classe et par là même permettre aux instituteurs d'agir là où la modification des horaires fait encore objectivement trop de difficulté.

Les initiatives répertoriées dans l'arrondissement de Guebwiller proposent toutes un aménagement du temps de l'enfant au sens où l'entend cet article, une inter-action avec le monde associatif et peu ou prou une modification des horaires de classe. L'expérience de Buhl qui prend en considération la gestion du temps dans la semaine en allégeant le temps quotidien de présence à l'école reste à ce jour l'initiative qui s'attache de la façon la plus éminente cette triple dimension du problème. Vouloir, comme on le fait parfois, hâtivement l'assimiler au système horaire allemand c'est méconnaître profondément sa réalité et son originalité.

Elle est une réponse structurelle intéressante et cohérente, me semble-t-il à côté de nombreuses initiatives qui ici et là prennent plus simplement en compte au quotidien une gestion judicieuse du temps de l'enfant à l'école.

BIBLIOGRAPHIE :

- "La fatigue à l'école" - G. Vermeil - ESF éd.
- "Le lièvre et la tortue" - G. Vermeil - Stock éd.
- "De mon temps": une brochure présentant l'ATS de Buhl (en vente à l'école / 68530 Buhl

Le CDDP du Haut-Rhin (12 rue Messimy - 68025 Colmar cédex) a réalisé en avril 1987 un film vidéo de 40 mn. (standard VHS) sur l'Aménagement du Temps Scolaire de Buhl. Ce film est en prêt ou en vente au CDDP.

B. LAPLAGNE
Inspecteur Départemental
de l'Education Nationale
Circonscription de Guebwiller
- janvier 1990 -

